



Heures supplémentaires et remboursement pour le transport

Par **Betrave**, le **16/06/2017** à **12:49**

BonjourrrrrJe travaille comme cuisinier dans un restaurant du centre de Paris (pas de restauration rapide). Au moins cinq fois par semaine, je travaille entre 12h00 et 02h00. Mes questions sont les suivantes:rrrr1. Ai-je le droit d'être payé plus pour les heures du soir (21.00-24.00) et pour les heures de nuit (24.00-02.00)? Quel est le supplément pendant ces heures?rr2. Si je travaille plus que les 43 heures hebdomadaires de base et que certaines heures sont plus chères que d'autres (car certaines sont pendant les jours et d'autres dans la soirée ou la nuit), comment l'employeur calcule-t-il les heures supplémentaires mensuelles totales? quelles heures seront considérées comme supplémentaires: le moins cher ou plus chers?rr3. Mes employeurs refusent de payer les taxis que je dois prendre pour rentrer chez moi (il n'y a pas de transport public à cette heure). Cela est-il légal? Ne sont-ils pas obligés par la loi de payer au moins une partie de ce coût?rrrrAvec vos réponses, s'il vous plaît mentionner également les clauses pertinentes de la loi.rrrrMerci